

Retrouvez toutes nos newsletters [ici](#).

Air  Climat
agence wallonne de l'air & du climat



Newsletter Vérificateurs ETS n°10

Thème abordé

- [Publication template « Rapport de vérification NIMs » et instructions pour la Wallonie](#)

Publication du template « rapport de vérification NIMs » et instructions pour la Wallonie

Nous vous informons que le template « Rapport de vérification NIMs » à utiliser en Wallonie a été publié ce 17 avril 2019 sur l'outil IT de l'AwAC www.supportawac.be. Vous pouvez le trouver sous l'onglet 'documents informatifs\Templates'. Ces templates contiennent l'extension «FINAL ». Notez bien que le formulaire est disponible uniquement en langue anglaise. Néanmoins vous pouvez le compléter en français.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que ce template comporte quelques instructions spécifiques à la Région wallonne (reprises aussi au bas de l'onglet « Guidelines and Conditions ») :

- Veuillez noter l'exigence supplémentaire par rapport au template européen de lister dans l'onglet « Data Confirmation » :
 - les sous-installations pertinentes, leur niveau d'activité historique vérifié ainsi que les différents facteurs de corrections le cas échéant (ex : correction liée à l'importation de chaleur non-ETS dans au sein d'une sous-installation produit, facteur d'interchangeabilité combustible électricité,...). Vous pouvez trouver ces données à la section IV de l'onglet « K_Summary » du fichier NIMs de l'exploitant.
 - Une capture d'écran du tableau « Attribution des émissions aux sous-installations » du fichier NIMs vérifié de l'exploitant (tableau III.2 de l'onglet « K_Summary, ligne 92 à 110).

Cette obligation vise à ce que l'AwAC puisse s'assurer de l'adéquation entre le fichier NIMs vérifié et le rapport de vérification transmis par l'exploitant sur la plateforme www.supportawac.be"

- le rapport de vérification complété doit être fourni à l'exploitant sous format électronique en « lecture seule » (fichier Excel). Le fichier doit être enregistré au format suivant: mots « Rapport de vérification », numéro d'autorisation d'émettre, nom de l'installation, date du rapport de vérification, version (01 dans la plupart des cas, sauf si vous devez soumettre à nouveau le rapport): Rapport de vérification-WAIXXX-Nom installation-JJMMAA-V01. L'exploitant transmettra ensuite le fichier NIMs vérifié, le plan méthodologique de surveillance vérifié (MMP) et le rapport de vérification à l'AwAC via la plateforme www.supportawac.be .
- Pour vous assurer que le contenu de ce document ne soit pas accidentellement altéré après l'envoi à l'exploitant ou à l'AwAC, tous les onglets ainsi que le classeur doivent être protégés à l'aide d'un mot de passe via les fonctions Excel « Protéger la feuille » et « Protéger le classeur » du menu « Révision ». Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents émis par le même organisme de vérification. Il peut vous être demandé de fournir ce mot de passe à l'AwAC afin de pouvoir télécharger des informations dans des bases de données, ...

[Contact](#)

[Site internet](#)

Ce message n'engage aucunement l'AWAC et reste informel. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre et revêtu de la signature d'un agent dûment mandaté.

Cette newsletter vous est envoyée par l'équipe ETS de l'AWAC. Pour toutes questions ou remarques, contacter ets.awac@spw.wallonie.

[Désinscription](#)